

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 juillet 2019</b>	<b>N° 2019-447</b>

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY  
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO  
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 10h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 12 juillet 2019</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2019-447</b>

---

**Bordeaux Métropole - Opération d'intérêt national Euratlantique - Folioles du pont Saint Jean -  
Cession à l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique d'emprises foncières  
métropolitaines d'environ 1733 m<sup>2</sup> - Phase 2 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, les engagements réciproques de Bordeaux Métropole et de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique (EPABE) ont été actés par le protocole foncier du 23 février 2012 fixant le calendrier des transactions ainsi que toutes les dispositions relatives aux fonciers métropolitains à céder.

Par délibération n°2017-653 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017 a été autorisée la signature de l'avenant n°3 au protocole foncier unissant notre établissement à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

Ainsi, au titre des cessions foncières à intervenir au bénéfice de l'EPABE figure une vaste emprise non bâtie située tête de pont Saint-Jean rive droite constituant une partie de l'assiette du projet d'aménagement dit du Belvédère.

Par actes du 21 décembre 2018, Bordeaux Métropole a cédé à l'EPA Euratlantique des emprises d'une contenance totale de 18 370 m<sup>2</sup> correspondant à la première phase de l'opération.

En considération de l'avancement de ce projet urbain, la cession, dans le cadre d'une seconde phase, porterait sur environ 1 733 m<sup>2</sup> de terrain sis le « Belvédère », Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel à Bordeaux, désaffectés et déclassés aux termes d'un arrêté du 17 mai 2019.

En application du protocole foncier susvisé, la cession de cette emprise interviendra au prix actualisé de 119,51 € HT le m<sup>2</sup> soit pour la surface considérée un montant de 207 110,83 euros, taxe sur la valeur ajoutée en sus, selon la réglementation en vigueur à la date de réitération par acte authentique, La Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ; régulièrement consultée, a évalué ces biens au prix de 119,51 euros le m<sup>2</sup>.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants,

**VU** le décret ministériel n°2012-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

**Vu** la délibération n°2011/0840 du Conseil de Communauté du 25 novembre 2011 adoptant le protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA Euratlantique,

**VU** la délibération n°2012/0565 du Conseil de Communauté adoptant l'avenant n°1 au protocole foncier,

**VU** la délibération n°2014/0650 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 adoptant l'avenant n°2 au protocole foncier,

**VU** la délibération n°2017-653 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017 adoptant l'avenant n°3 au protocole foncier,

**VU** l'arrêté 2019 BM 0758 du 17 mai 2019 portant déclassement de l'emprise,

**VU** l'avis de France domaine n° 2019-33063V0874 du 26 mars 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'en application du protocole de partenariat foncier nous liant à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique, il convient de lui céder les emprises foncières non bâties sises le « Belvédère », ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux pour lui permettre de développer son projet d'aménagement urbain.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser la cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique d'une emprise foncière non bâtie en l'état d'une contenance totale de 1 733 m<sup>2</sup> environ, située à Bordeaux, Belvédère ZAC Garonne Eiffel moyennant le prix actualisé de 119,51 euros le m<sup>2</sup>, soit pour la surface considérée un montant total de 207110,83 euros, taxe sur la valeur ajoutée en sus, selon la réglementation en vigueur à la date de réitération par acte authentique.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents à intervenir en cette opération.

**Article 3 :** d'imputer la recette provenant de cette cession au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>16 JUILLET 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>16 JUILLET 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--